

PROTOCOLE DE REOUVERTURE

ACCUEIL DE LOISIRS LA PEPINIERE

*Ce document a été rédigé en fonction du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, transmis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et **en concertation avec les élus**, le Directeur Général des Services et la direction de l'accueil de loisirs. Ce protocole entrera en vigueur dès la réouverture de l'Accueil de Loisirs et prendra fin à l'issue de la crise sanitaire.*

Arrivée et départ à l'accueil de loisirs:

- Aucun regroupement devant l'accueil de loisirs ne sera possible. Il sera demandé à chaque accompagnant majeur de veiller à respecter les distanciations physiques devant le portail, soit 1 mètre minimum.
- Le protocole sanitaire nécessite une surveillance accrue des enfants, aucun enfant retardataire ne sera donc accepté.
- L'accueil en « demi-journée » ne sera possible que sur l'option matin avec repas (l'option repas avec après-midi n'est plus possible jusqu'à nouvel ordre).
- Une prise de température obligatoire sera effectuée en présence du parent ou de l'accompagnant. Par conséquent, **aucun enfant ne devra arriver seul le matin. L'accompagnant devra attendre impérativement l'animateur avant de laisser l'enfant.** Si l'enfant a une température $\geq 38^{\circ}\text{C}$, l'enfant ne pourra donc pas être accueilli et le retour à l'accueil ne pourra être possible qu'après avoir fourni un certificat médical attestant la possibilité de reprendre la vie en collectivité.

ORGANISATION DES HORAIRES DE LA STRUCTURE

PERISCOLAIRE Jours d'école	Arrivée du matin	7h-8h20
	Départ du soir	17h-18h45
MERCREDIS Jusqu'au 1 ^{er} Juillet 2020 inclus	Arrivée du matin	7h-9h30
	Départ en demi-journée matin avec repas	13h15-13h45
	Départ du soir	16h30-18h45
VACANCES ETE 2020 Juillet et Août	Arrivée du matin	8h-9h30
	Départ en demi-journée matin avec repas	13h15-13h45
	Départ du soir	16h30-18h

Répartition des agents et des enfants dans les locaux :

- L'espace dédié aux maternels (15 places) avec Maryne et Marie-Hélène :
 - préau de l'école maternelle pour une salle de jeux,
 - l'ancien dortoir de l'école pour une salle de jeux et le dortoir,
 - la salle annexe pour les temps de restauration et d'activité, si nécessaire,
 - la cour de l'école pour les temps extérieurs,
 - bloc sanitaire de « l'aquarium ».
- L'espace dédié aux CP/CE1/CE2 (16 places) avec Nadine et Christèle :
 - Les 2 salles d'activités du bas de l'accueil de loisirs sans communication entre les 2,
 - La cour de l'accueil de loisirs pour les temps extérieurs,
 - La salle du Clos en partage avec le groupe des CM1/CM2,
 - Le bloc sanitaire de l'accueil de loisirs,
 - La salle de restauration habituelle.

· L'espace dédié aux CM1/CM2 (16 places) avec Robin et Vanessa :

- L'espace du « bocal » et le préfabriqué,
- Le parc de la mairie pour les temps extérieurs,
- La salle du Clos en partage avec le groupe des CP/CE1/CE2,
- Le bloc sanitaire du « bocal »,
- La salle de restauration habituelle.

· Divers

- Aucune structure de jeu de la cour de l'école et de l'accueil de loisirs ne peut être utilisée (toboggan,...),
- Les porte-manteaux sont condamnés,
- Des marquages au sol pour la circulation sont mis en place et du balisage si nécessaire,
- Les jeux collectifs sont retirés durant cette période,
- Les locaux seront adaptés en fonction de l'âge des enfants (chaises, tables, matériel pédagogique,...).

Déroulement de la journée :

La journée type de l'accueil de loisirs reste inchangée, viennent se greffer à cette organisation les points d-dessous à faire respecter **IMPERATIVEMENT** :

- Le protocole sanitaire impose un lavage des mains à l'arrivée à l'accueil, avant et après le passage aux toilettes, avant et après les temps extérieurs, avant et après le repas, à chaque mouchage ou éternuement.
- Les enfants devront respecter la distanciation physique d'un mètre minimum. Un marquage au sol, un fléchage et des lignes de circulation sont prévus à cet effet dans l'accueil de loisirs. Les espaces de jeux seront adaptés en conséquence.
- Le matériel pédagogique de type jeux de construction et puzzles ne sera plus mis à disposition des enfants.
- Aucun matériel de la maison ne pourra être apporté.
- Chaque famille devra fournir, par enfant, une gourde et un paquet de mouchoirs dans un sac à dos. Ce sac sera accroché à une chaise qui leur sera attribué (mercredis et vacances d'été).
- Le doudou et/ou la tétine devront être remis à l'animateur d'accueil dans un sac hermétique, avec le nom et le prénom de l'enfant qui resteront sur toute la période au centre de loisirs

Recommandations sanitaires à suivre à la maison :

- Avant l'arrivée à l'accueil, la famille devra procéder au lavage des mains et à la prise de température de l'enfant. Si la température est $\geq 38^{\circ}\text{C}$, l'enfant ne pourra pas être accueilli (une vérification sera effectuée le matin à l'arrivée par un membre de l'équipe en présence du parent ou de l'accompagnant. Une seconde prise sera effectuée avant le repas du midi. Le thermomètre de l'accueil faisant foi, en cas de fièvre $> 37.8^{\circ}\text{C}$, l'enfant repartira avec ses parents (un rappel de ces mesures sera affiché sur le portail de l'accueil de loisirs).
- L'enfant doit être au maximum autonome pour l'habillage et le déshabillage. La famille devra prévoir des vêtements et des chaussures adaptés (sans boutons, lacets, ceinture, etc...).
- Les vêtements devront être lavés tous les soirs.
- Les enfants devront prendre une douche, corps et cheveux tous les soirs, après la journée d'accueil.

La pause déjeuner et le goûter :

Les services de cantine se feront en fonction des sites définis au-dessus. Les repas seront identiques à ceux pris avant la crise sanitaire (repas chaud, même prestataire et même tarif).

Le goûter sera servi à 16h, les animateurs distribueront les gâteaux aux enfants avec des gants (plus de pain durant cette période pour limiter les manipulations directes avec les aliments).

Nettoyage/ désinfection :

- Une désinfection de la structure a été effectuée la semaine avant la reprise de l'accueil périscolaire
- Un nettoyage sera effectué dans les salles, dès que les enfants iront se restaurer (toilettes, lavabos, tables, sol, chaises et poignées)
- Ménage au minimum 2 fois par jour
- Les toilettes et lavabos seront désinfectés après chaque passage.

Priorités d'inscriptions :

Les inscriptions seront soumises à conditions pour les accueils périscolaires, la restauration scolaire, les mercredis et les vacances d'été. En effet, 2 priorités ont été établies dès à présent :

- aux 2 parents (ou le seul en cas de famille monoparentales) dont les professions font partie de la liste des personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire COVID-19
- les enfants dont les 2 parents travaillent en présentiel et ne peuvent en AUCUN cas bénéficier de télétravail (**attestations employeurs à fournir OBLIGATOIREMENT**).

Les enfants habitant sur la commune mais fréquentant une école extérieure à Héricy ne pourront pas fréquenter l'accueil de loisirs les mercredis et ce, jusqu'au 1er Juillet inclus.

Les enfants du personnel communal non scolarisés et non résidants de la commune ne seront plus acceptés jusqu'à nouvel ordre. Aucun adolescent (à partir de la 6^{ème}) ne sera également accueilli jusqu'à nouvel ordre.

Divers :

- Tous les séjours initialement prévus sur la période estivale ont été annulés.
- Aucune sortie ne sera organisée pour la période estivale (pas de transport en commun, ni de minibus communal).
- Ce protocole, applicable du 2 Juin au 1^{er} Septembre 2020, pourra être réévalué en fonction de la situation sanitaire.
- Des embauches saisonnières sont prévues (animateurs et stagiaires).
- En cas de symptômes ou de fièvre dans la journée, les familles s'engagent **OBLIGATOIREMENT** à venir récupérer l'enfant dans l'heure après que le directeur ait contacté la famille.

Personnels présents :

Direction : Geoffroy/Vanessa (et Sébastien en administratif)

Animateurs : Maryne, Marie-Hélène, Robin, Nadine et Christèle

Agents d'entretien : Isabelle F.

Demandes effectuées à la mairie :

- Thermomètres,
- rouleau essuie-tout,
- savon liquide en quantité,
- rubalises,
- rubans adhésifs de plusieurs couleurs,
- masques pour les agents (des visières pour chaque agent sont également disponible en plus du masque)
- solution hydro alcoolique,
- personnel supplémentaire pour aider à l'entretien des locaux et des toilettes toute la journée,
- lingettes désinfectantes.

PETIT RECAP' FAMILLES



Prise de température à l'arrivée de votre enfant en présence **OBLIGATOIRE** du parent.

Si la prise indique $\geq 38^\circ$, l'enfant repart avec son parent. Son retour nécessitera un certificat du médecin.

Une seconde prise est effectuée avant le repas du midi.



Le doudou et/ou la tétine devront être remis à l'animateur d'accueil dans un sac hermétique, avec le nom et le prénom de l'enfant, et **RESTERA** à l'accueil sur toute la durée de présence de l'enfant.



AUCUN JEU DE LA MAISON NE SERA ACCÉPTÉ



En cas de symptômes, vous vous engagez à venir récupérer votre enfant dans l'heure après l'appel.

Les horaires sont modifiés durant toute la période de la crise sanitaire.



Le respect des horaires est impératif et aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ceux-ci.

PERISCOLAIRE Jours d'école	Arrivée du matin	7h-8h20
	Départ du soir	17h-18h45
MERCREDIS Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2020 inclus	Arrivée du matin	7h-9h30
	Départ en demi-journée matin avec repas	13h15-13h45
	Départ du soir	16h30-18h45
VACANCES ETE 2020 Juillet et Août	Arrivée du matin	8h-9h30
	Départ en demi-journée matin avec repas	13h15-13h45
	Départ du soir	16h30-18h

Arrêt des accueils en demi-journée « repas + après-midi » pour les mercredis et les vacances d'été.



PERISCOLAIRE : inscrire mon enfant que s'il fréquente l'une des écoles de la commune (et qu'il va à l'école sur les jours d'inscriptions matins, cantines et soirs). Aucun enfant extérieur à la commune ou scolarisé hors Héricy ne sera accepté.

A prévoir dans un petit sac à dos individuel (un par enfant même pour les fratries) :

- une gourde ou petite bouteille d'eau
- un paquet de mouchoirs
- une casquette



Priorités d'inscriptions :

- Aux 2 parents (ou le seul en cas de famille monoparentales) dont les professions font partie de la liste des personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire COVID-19
- Les enfants dont les 2 parents travaillent en présentiel et ne peuvent en AUCUN cas bénéficier de télétravail (attestations employeurs à fournir OBLIGATOIREMENT).

Les places sont fortement limitées et ne pourront être extensibles au vu de la distanciation sociale imposée par la crise sanitaire.

FERMETURE DU CENTRE

**Du 03
au 14
Août**

RESPECT STRICT DES GESTES BARRIÈRES

